

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

## Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

### ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25
Etranger	11.—	5.50

Envoi par numéro 13.60 6.80 3.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance. Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint en supplément au prix de fr. 0.60 par semestre.

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée.

### Administration & Expédition:

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'Agence de publicité Louis MAYOR, 5, Boulevard James Fazy Genève et par l'Administration du « Journal. »

### Annonces:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.15	0.20	0.30
Réclames	40 cts.		
Minimum d'insertion 1.— f.			

Pour renseignements et devis s'adresser à l'Agence de Publicité Louis MAYOR, 5, Boulevard James Fazy, Genève

## ENRILO

Si vous avez renoncé, soit volontairement, soit par ordre du médecin, à l'emploi du café indien,

buvez **ENRILO,**

nouvelle spécialité de la maison Heinrich Franch Söhne à Bâle, reconnue par un grand nombre de médecins comme

Le meilleur remplaçant du café indien!

Avantages particuliers:

Gout exquis, couleur pareille au café indien, aucun effet nuisible, plus nutritif que tout autre café de grains, tel que malt, orge, seigle, etc.

Se vend en paquets de 1/2 Ko. 70 Cts 1/4 Ko. 35 Cts. dans les bonnes épiceries et drogueries (L.2201M)



Depuis 35 ans, les agriculteurs et les syndicats agricoles apprécient chaque jour davantage les

Produits vétérinaires préparés par la

**PHARMACIE GEMSCH A BRIGUE**

Laboratoire de produits vétérinaires de 1<sup>re</sup> classe

Médicaments vétérinaires pour vaches, entre autres: **POUDRES toniques**, augmentant la sécrétion du lait; **ulérines**, contre la non délivrance; **fécondantes**, pour faire retenir les vaches; **contre les fleurs blanches**; **contre le pica**; **purgatives**; **contre les diarrhées**; **contre l'anémie** après la veulaison; **antirhumatismales** (mal de jointes); **FOTION météorifuge**; **POMMADE** contre les mammelles.

Pour jeunes veaux: **TEINTURE antidiarrhéticque.**

Po... bevaux: **POUDRES**: **antigourmeuses**; **vermifuges**; **stomachiques**. **MIXTURE** contre les coliques (Ventrées) **EMBROCATION** reconstituante. **GRAISSE** pour sabots.

Pour porcs: **POUDRES toniques**; **calmantes**; **désinfectantes**. **LOTION** contre les rhumatismes articulaires.

Médicaments pour tous les animaux domestiques. On est prié de se méfier des imitations inférieures (contrefaçons) et d'exiger le nom de notre maison, ainsi que la marque brevetée, qui sont indiqués sur toutes nos préparations L.2192M.

Recommandé aux constitutions délicates donnant à tous force et vie

## CENTHERBES CASPARI

LE ROI des APERTIFS

AMER

## Etes-vous serré?

dans vos chaussures? Demandez mon prix-courant contenant environ 450 différents genres, et faites vos commandes après examen. Vous trouverez que nulle part vous avez autant d'avantages. Je garantis une qualité excellente et une chaussure seyant admirablement à prix modéré, j'offre;

- |   |           |      |
|---|-----------|------|
| Souliers de travail pour hommes, solides, cloués            | N° 40-48  | 7.8  |
| Bottines p. messieurs, hautes avec crochet, cloués, solides | « 40-48 » | 9.—  |
| Souliers de dimanche pour messieurs, élégants garnis        | « 40-48 » | 9.50 |
| Souliers de dimanche pour dames, élégants, garnis           | « 36-42 » | 7.30 |
| Souliers de semaine pour dames, solides, cloués             | « 36-42 » | 6.50 |
| Souliers pour garçons et fillettes                          | « 26-29 » | 4.30 |

H. Brühlmann-Huggenberger, Maison de chaussures, Winterthour

## Charcuterie de Campagne Vaudoise

Nous expédions par 2 à 5 à 10 kgs. contre remboursement

- |   |                   |             |                 |
|---|-------------------|-------------|-----------------|
| Saucisses à rôtir                               | fr. 2.90 le kg.   | Lard maigre | fr. 2.20 le kg. |
| Saucissons vaudois                              | 3.20 " "          | Lard gras   | 2 " "           |
| Saucisses aux choux et au foie                  | 2.50 " "          | Jambon      | 3 " "           |
| Saindoux pur de porc bidoon de 5 à 10 à 20 kgs. | à fr. 2.10 le kg. |             |                 |

S'adresser à MAILLARD à Châtillens-Oron, Vaud.

Rabais par 100 kilo: aux négociants.

## Rhumatisme et Asthme.

Depuis des années je souffrais de cette maladie et souvent je ne pouvais pendant des semaines entières quitter le lit. Maintenant je suis délivré de ce mal, grâce à un remède australien, et sur demande j'enverrai volontiers, gratis et franco, aux personnes souffrantes la brochure relative à ma guérison.

Ernest Hess, Klingenthal (Saxe).

### TIRAGE DÉJÀ LE 19 Décembre

## Grande Loterie d'Argent

garantie par l'Etat de

HAMBOURG

consistant en 100000 Billets, dont 43405 Lots et 8 primes

partagés en 7 classes.

La somme totale des prix s'élève à

Neuf Millions 841476 Mares

Le plus gros lot au cas le plus heureux suivant § 9 du plan sera

600000 Mares

ou 750000 Francs

spécialement

- |            |                                 |        |
|------------|---------------------------------|--------|
| 1 à 300000 | =                               | 300000 |
| 1 à 200000 | =                               | 200000 |
| 1 à 100000 | =                               | 100000 |
| 2 à 60000  | =                               | 120000 |
| 2 à 50000  | =                               | 100000 |
| 1 à 45000  | =                               | 45000  |
| 2 à 40000  | =                               | 80000  |
| 1 à 35000  | =                               | 35000  |
| 2 à 30000  | =                               | 60000  |
| 7 à 20000  | =                               | 140000 |
| 1 à 15000  | =                               | 15000  |
| 11 à 1000  | =                               | 110000 |
| 46 à 500   | =                               | 23000  |
| 103 à 300  | =                               | 30900  |
| 163 à 200  | =                               | 32600  |
| 539 à 100  | =                               | 53900  |
| 693 à 50   | =                               | 20700  |
| 2903 à 10  | =                               | 49176  |
| 17739 à M. | 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21. |        |

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent garantie par l'Etat, est le prix pour un centier billet original Fr. 7.50 demi " " " 3.75 quart " " " 1.90

contre mandat de poste ou de remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible.

Kaufmann & Simon

Maison de banque et change à Hambourg.

### Avis aux Apiculteurs

A vendre à bas prix pour la nourriture des abeilles, du miel 1<sup>er</sup> choix. 31 S'adresser à Ed. HENNY Madeleine 22 Genève. L-1520M

## Fabrique Suisse d'Accumulateurs, S-A à Olten

Capital action Frs. 500 000.—

## ACCUMULATEURS

de tous genres et de toutes dimensions d'après un système ayant fait ses preuves

## LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg

Fabrique de montres de confiance fondée en 1896.

Remontoirs ancrés, très solides et bien réglés, pour hommes et dames.

En nickel ou acier noir à Fr. 8.50, 9.50, 11.— et 12.—

En argent contrôlé et gravé à Fr. 15.— 16.— 18.— et 20.—

Chaque montre est munie d'un bulletin de garantie pour 3 ans.

Envois franco contre remboursement. — Pas de vente par acomptes.

Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres aux prix les plus bas.

On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent.

## 4 Registres pour 6 Frs.

pour artisans et commerçants

GRAND LIVRE, arrangement pratique Fr. 2.50

JOURNAL " " " 2.—

LIVRE DE CAISSE " " " 1.50

LIVRE DE FACTURES " " " 1.50

J'envoie les 4 livres (valant 7 frs. 80) pour 6 frs. seulement

A. Niederhäuser, fabrique de registres

GRANGES (Soleure)

25 Fr. PAR SEMAINE ET PLUS peuvent être gagnés chez soi avec nos tricoteuses automatiques qui sont la PROPRIÉTÉ DE LA AUTOMATIC KNITTING MACHINE Co., Ltd. LONDON. Se méfier des tricoteuses frauduleuses. Demandez certificats et catalogues au représentant E. GUGY-JEANRENAUD, 3, Beaux-Arts, NEUCHÂTEL.

La plus haute récompense à l'exposition de Milan 1906.

## Instruments de musique

## A. DOUDIN, Bex

Fournisseur de l'Armée fédér.

Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. Cordes renommées. 415

## Nicklage — Argentures

S'adresser de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

### ANNONCE DE FORTUNE

LES LOTS GARANTIS par l'Etat

Tirage le 19 Décembre

Invitation à la participation aux CHANCES DE GAIN aux grands tirages des primes garantis par l'Etat de Hambourg dans lesquels

9 MILLIONS 841,476 MARGES seront sûrement tirés.

Dans ces tirages avantageux, contenant selon le prospectus seulement 10000 billets, les LOTS suivants DOIVENT ÊTRE FORCÉMENT GAGNÉS en 7 tirages dans l'espace de quelques mois, savoir:

Le plus gros lot possible, est éventuellement 600.000 mares soit Fr. 750.000 en or. En spécial il y a les suivants lots principaux:

1 prime à 300000 mares	1 lot à 40000 mares
1 " 200000 " "	1 " 30000 " "
1 " 100000 " "	7 " 20000 " "
1 " 50000 " "	1 " 15000 " "
1 " 45000 " "	11 " 10000 " "
1 " 40000 " "	46 " 5000 " "
1 " 35000 " "	103 " 3000 " "
1 " 30000 " "	163 " 2000 " "
1 lot à 100000 " "	539 " 1000 " "
1 " 60000 " "	693 " 500 " "
1 " 50000 " "	181 " 200 " "

La loterie contient en somme 48405 lots et 8 primes parmi 100000 billets, de sorte que presque la moitié des billets émis doit sûrement gagner. Les primes sont des gains additionnels, échéant dans chaque tirage au billet respectif qui sera tiré le dernier d'un lot principal conformément au règlement du prospectus.

Le plus gros lot possible du 1<sup>er</sup> tirage est de Mk. 50000, celui du 2<sup>e</sup> tirage Mk 55000, 3<sup>e</sup> Mk 60000, 4<sup>e</sup> Mk 65000, 5<sup>e</sup> Mk 70000, 6<sup>e</sup> Mk 80000 et celui du 7<sup>e</sup> tirage final.

Mares 600000 soit fr. 750000.

L'émission des billets se fait en billets entiers, demi et quarts de billets. Le demi respectivement le quart de billet ne donne droit qu'à la moitié, respectivement au quart de la somme gagnée par le numéro du billet.

L'expédition des billets, donnant droit au PREMIER tirage, officiellement fixé au prix net de France 7.50 le billet entier 3.75 le demi-billet 1.90 le quart de billet.

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.

À cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au 19 Décembre à toute confiance à

Samuel HECKSCHER senior, Banquier à Hambourg. (Ville libre)

## En 2-8 jours

les gâtres et toutes grosseurs au cou disparaissent: 1 flac. à fr. 2.20 de mon eau anti-gâtresse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bourdonnement et douleur d'oreilles, 1 flacon fr. 2.20.

S. FISCHER, méd. à Grub Appenzell Rh.-E) 76

## Vulnérine Seewer

Remède souverain contre les Varices, jambes enflées, plaies entamées, loup. En général toutes les plaies.

En boîtes à 1 fr. 25 dans les pharmacies ou directement par la pharmacie E. SEEVER, Interlaken. D. 6418

Tirage Schindellegi 30 déc. 1907

## LOTS

Neuchâtel (2<sup>e</sup> série), Bouveret, Schindellegi, Planfayon etc.

Très grande chance de gain. En vente à fr. 1.— le billet chez

Marschal, Bibliothèque-gare Vve Boll, magasin Ganter, Coiffeur

Envoi contre remboursement par le Bureau central, poste No 4, St. Maurice.

## ATTENTION

J'expédie si longtemps provision du bon FROMAGE MAIGRE

Pièce d'environ 15 kgs. à fr. 0.80 le kg. contre remboursement

Se recommande W. Baumann, Huttwilen près Frauenfeld L.2049M.

## FROMAGES de GRUYÈRE ET DU JURA

les meilleurs fromages suisses

Nous expédions contre remboursements dans tout le canton du Valais par pièces de 15 à 25 kilos

ou par colis postal de 5 à 10 kilos contre remboursements.

MAIGRE 1<sup>er</sup> choix 70 à 80 le 1/2 kg. MI-GRAS 85 à 90 le 1/2 kg

MAIGRE 2<sup>e</sup> choix 60 à 65 " " GRAS de Montagne 1.20 à 1.40 "

Pour dessert et petit ménage petite pièce de gras de 5 kilos, à 2.30 le kg.

Rabais aux négociants par 6 et 12 pièces.

S'adresser à MAILLARD à Châtillens-Oron Vaud.

888d

**Gratis est envoyé dès ce jour au 31 Décembre le „Journal et Feuille d'Avis du Valais“ à tout nouvel abonné pour l'année 1908**

## Bulletin politique

### La situation en Portugal

L'assemblée du parti régénérateur a eu lieu dimanche, sous la présidence de M. Julio de Vilhena, qui a exposé les desiderata et la tactique du parti. Il a dit que les régénérateurs, en réclamant la convocation des collèges électoraux, ont usé d'un droit qui leur appartient. Le parti ira jusqu'où il faudra pour obtenir le maintien de la Constitution.

« Nous sommes sans garanties, dit-il, livrés à une magistrature policière. »

Plusieurs autres membres du parti ont pris la parole, et finalement l'assemblée, par acclamation, a adopté cinq motions. Les trois premières réclament l'abrogation des décrets rendus contre les libertés publiques, la convocation des Cortès et un examen séparé des décrets dictatoriaux. Les deux autres déclarent l'une qu'il est nécessaire de résister aux actes de violence ou d'arbitraire, l'autre qu'il ne faut accepter aucun gouvernement qu'aux conditions qui précèdent et qu'il ne faut appuyer aucun gouvernement qui ne les réaliserait pas.

D'autres motions proposées tendent à la publication d'un manifeste dans le pays et à l'étranger, pour expliquer les événements et réfuter les calomnies dirigées contre le parti régénérateur; et à la révision de la Constitution dans le sens monarchique, parlementaire et démocratique.

Le parti progressiste, sous la présidence de M. Luciano de Castro, a tenu également une réunion. Elle a été tumultueuse, la discussion confuse et les discours passionnés.

M. de Castro a fêtré le parti de la dictature et de l'oppression. Il a attaqué l'augmentation de la liste civile, l'arrangement concernant les avances à la maison royale et le régime de terreur établi par la dictature.

M. de Castro a fait allusion avec regret à l'évolution de M. Augusto Cunha vers la République, en déclarant qu'il est monarchiste convaincu, mais ennemi de la monarchie absolue.

L'assemblée a adopté une motion demandant la suspension de tous les décrets contre les libertés, le rétablissement du fonctionnement normal de la Constitution, la révision de la Charte, afin d'éviter les dictatures, l'examen du décret réglant les avances faites à la maison royale et la résistance contre les violences arbitraires.

D'ailleurs, la population semble s'être désintéressée complètement des décisions prises dans ces réunions des partis. Il n'y a eu aucune manifestation extérieure.

Le « Diaro ilustrado », l'organe du gouvernement, dit que si l'apaisement politique qui s'est manifesté ces derniers jours continue, les collèges électoraux seront convoqués dans le courant de ce mois, pour se réunir à la fin de mars ou au commencement d'avril.

Dans ce cas, les élections législatives se feraient avant le voyage du roi Carlos au Brésil, au mois de mai prochain.

### De Port-Arthur au

#### Conseil de guerre

Celui qui, si longtemps, porta le titre de héros de Port-Arthur, le général Stœssel est en ce moment traîné devant le Conseil de guerre pour répondre aux plus graves accusations. Triste revers de la médaille!

Le procès a commencé mardi à St-Pétersbourg. Avec le général Stœssel, comparaissent le major général Reiss, les lieutenants généraux Fock et Smirhoff qui ont également eu leur part de responsabilité dans la capitulation de Port-Arthur. Le président du Conseil de guerre est le général Dourbassof; l'accusateur-général, le colonel Goursky et le défenseur, le député à la Douma Styranoff.

L'acte d'accusation dit que le général Stœssel n'avait aucune raison de capituler le 1er janvier 1905, vu la force de la garnison et l'état de la défense de la place. Le général a dénaturé les faits dans une dépêche qu'il a adressée au tsar le 29 décembre. La grande majorité des officiers de la garnison considéraient comme possible la continuation de la lutte. Stœssel n'a voulu tenir aucun compte de leurs avis. Il a envoyé des émissaires au général japonais pour entamer des négociations en vue de la capitulation. Il a aussi eu le tort de ne pas donner d'instructions précises au général Reiss chargé de négocier les capitulations; il en est résulté que ce dernier a accepté des conditions désavantageuses et humiliantes.

L'acte d'accusation reproche en outre au général Stœssel de n'avoir pas accompagné ses soldats en captivité. Des accusations encore plus graves sont formulées contre lui, celle d'avoir désobéi au général Kouropatkine, qui lui avait ordonné de céder le commandement de la place au lieutenant général Smirhoff; d'avoir suspendu la construction de la deuxième et de la troisième ligne de défense; d'avoir encouragé les rapports désobligeants et souvent abusifs rédigés par le général Fock sur les différents officiers chargés de la défense de la place.

« Il a envoyé, dit l'acte d'accusation, dans un intérêt personnel, au général Kouropatkine et à l'amiral Alexieff des rapports contraires à la vérité, concernant la bataille de Tsun Tchao.

« Le général Fock avait fait preuve d'une incapacité absolue. Malgré cela, le général Stœssel l'a recommandé pour la croix de St-Georges, parce qu'il était son ami. Le général Reiss, chef de l'état-major, fut chargé par le général Stœssel d'influencer les autres généraux dans le sens de la capitulation. Il est accusé d'avoir adressé une lettre au général Nogi pour proposer des négociations en vue de la capitulation, d'avoir accepté les conditions de Japonais sans avoir reçu des instructions précises du général Stœssel.

« Le général Fock est accusé d'avoir désobéi aux ordres du général Stœssel, qui l'avait chargé de défendre Tsun-Tchao jusqu'à la dernière extrémité. Au lieu de diriger personnellement les opérations de Tsun-Tchao, il s'est rendu dans la baie de Inkenzi; sur les quatre régiments concentrés à Tsun-Tchao, un seul prit part à l'action et ne put pas résister aux forces supérieures des Japonais. Le général Fock a télégraphié en outre au général Stœssel, contrairement à la vérité, que les munitions des troupes russes étaient épuisées. Le général Stœssel a ordonné alors la retraite.»

Au cours de l'enquête préliminaire, le général Stœssel a cherché à justifier la conduite du général Fock à Tsun-Tchao.

L'acte d'accusation porte en outre que pendant le siège de Port-Arthur, le général Fock fut le mauvais génie de la garnison. Ses agissements ébranlèrent le moral des troupes. Le général Fock est, en outre, accusé d'avoir ordonné, de sa propre initiative, qu'on fasse sauter le fort No II, d'avoir rédigé un rapport faisant ressortir la nécessité d'envoyer des émissaires au général japonais en vue de la capitulation, d'avoir donné l'ordre d'évacuer trois forts sans combattre.

Le lieutenant général Smirhoff, lui, est accusé d'avoir omis de relever le général Fock de son commandement, bien qu'il le soupçonnât d'être d'accord avec le général Stœssel pour rendre la place.

Il est possible que les reproches adressés aux défenseurs de Port-Arthur soient exagérés. Il n'y a point de pitié pour le malheur. N'empêche que l'aurole de gloire dont on entourait naguère les généraux Stœssel, Fock et Reiss était loin de répondre à la réalité.

## CONFEDERATION

### Chambres fédérales

Le code civil — La deuxième galerie du Simplon.

Dans sa séance de mardi matin, le CONSEIL NATIONAL a procédé à la votation finale sur le projet de Code civil suisse qu'il a adopté à l'unanimité de 153 voix.

M. Speiser, président, a salué le résultat du vote par un discours dans lequel il a exprimé l'espoir que l'adoption du Code civil aura pour conséquences plus de justice, un meilleur droit et un puissant renforcement de l'idée nationale.

Le Conseil national a ensuite repris la discussion du projet de loi sur le droit de grâce, rapporteurs M. Kuntzsch et Hilly.

Le CONSEIL DES ETATS a repris mardi matin la discussion du projet de budget des C. F. F. au chapitre concernant la seconde galerie du Simplon.

M. Usteri (Zurich) a pris la défense de l'entreprise du Simplon, qui a-t-il dit, mérite toute notre reconnaissance. M. Usteri a contesté la nécessité de la construction immédiate de la seconde galerie.

M. von Arx (Soleure) constate que ce n'est pas sans hésitation que l'administration des C. F. F. a pris la résolution de demander à l'entreprise l'achèvement immédiat de la seconde galerie, mais l'état du premier tunnel exige des travaux urgents de consolidation.

Or, ces travaux sont impossibles sans l'achèvement du second tunnel.

Outre ces considérations techniques il faut remarquer que le trafic du Simplon s'améliore et qu'il atteindra certainement avant peu d'années le résultat kilométrique de fr. 50,000, qui autorise l'Italie à exiger l'achèvement du second tunnel.

Après un discours de M. le conseiller fédéral Zemp en faveur de la construction immédiate on a passé au vote.

Le Conseil des Etats a accordé sans opposition les crédits demandés pour la construc-

tion de la seconde galerie du Simplon.

Le Conseil a procédé ensuite au vote final sur le projet de Code civil suisse.

Par 42 voix sur 44, il a adopté le projet de Code civil suisse.

(Séance de mercredi 11 décembre.)

Au CONSEIL NATIONAL, M. Hochstrasser a développé ce matin son postulat invitant le Conseil fédéral à voir s'il n'y aurait pas lieu de restreindre la distribution des cartes de libre circulation sur les C. F. F. aux seules personnes au service de ces chemins de fer.

Accepté par le chef du département, ce postulat est admis sans opposition.

Le Conseil aborde la discussion du recours de l'Union des associations catholiques contre le refus de subventionner les écoles de métiers établies sur une base confessionnelle.

M. H. Thélin, au nom de la majorité de la commission, propose d'écarter le recours, par raison d'incompétence.

Une longue discussion s'engage.

Le CONSEIL DES ETATS, a approuvé la troisième série de crédits supplémentaires, au montant de 3,240,803 fr.

### L'absinthe

Nous avons annoncé que le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale de soumettre la demande d'initiative populaire tendant à l'interdiction de l'absinthe à la votation du peuple et des cantons en leur en recommandant le rejet.

Cette décision a été prise à l'unanimité et sans grande discussion. La décision a causé quelque surprise; on s'attendait à ce que le Conseil fédéral formulât un autre texte qu'il eût proposé ensuite aux Chambres, pour être soumis à la votation populaire en même temps que celui du comité d'initiative. Les Chambres eussent eu toute latitude pour le faire sien ou préférer l'autre.

Quant aux motifs qui ont poussé le Conseil fédéral à prendre cette décision, ils n'ont pas été divulgués. On croit cependant savoir que le Conseil outre des objections de forme contre la demande d'initiative estime que les cantons où sévit l'abus de l'absinthe peuvent intervenir sans qu'il soit besoin pour cela de faire une législation fédérale, ainsi que Valais et Genève l'ont déjà fait. Quant à la grande majorité des cantons suisses ils n'ont aucun intérêt à la solution de la question de l'absinthe qui ne se pose pas chez eux comme le proposent les réponses qu'ils ont adressées au Conseil fédéral, qui leur demandait leur opinion sur ce point.

Le message sera distribué au cours de la session actuelle avec l'exposé des motifs.

La discussion aura lieu dans la session de printemps le délai n'expirant que le 16 avril prochain.

### Election du président de la Confédération

Les membres des deux Chambres sont convoqués pour demain jeudi, 12 décembre, en une séance de l'Assemblée fédérale, pour procéder à l'élection du président de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral ainsi que pour liquider toute une série de recours en grâce.

Comme nous l'avons déjà annoncé, le président de la Confédération sera élu en la personne de M. Brenner, de Bâle, vice-président actuel du Conseil fédéral; M. Zemp sera élu vice-président du Conseil fédéral.

### Secrétariat ouvrier

Dans sa séance de lundi matin, le Conseil fédéral a arrêté sa réponse au sujet de l'augmentation de la subvention au Secrétariat ouvrier suisse. Le Conseil fédéral ne s'oppose pas à ce que la subvention soit portée de 25 à 30,000 fr., mais il demande que cette somme supplémentaire soit consacrée aux travaux scientifiques dont le secrétariat a été chargé. Le Conseil fédéral demande également qu'une enquête soit ordonnée au sujet de l'activité de M. Sigg.

### Les télégrammes urgents

Le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales de donner suite au postulat de M. Mury, de Bâle, en ce sens que le Conseil fédéral sera autorisé à introduire dans le service international et dans le service interne le système des télégrammes urgents.

### Les tarifs postaux

Les Chambres fédérales auront à discuter prochainement le projet de loi sur les Postes suisses.

Dans son projet, le Conseil fédéral conserve à peu près les dispositions actuelles pour ce qui concerne la taxe des imprimés.

Par contre, les fonctionnaires supérieurs des postes proposent de supprimer la taxe de 2 centimes jusqu'à 50 grammes et de la remplacer par une taxe de 5 ct., jusqu'à 250 gr.

Il semble que le grand public ne prévoit pas suffisamment les conséquences de cette modification, puisqu'il ne proteste pas.

Qu'il se rende bien compte que toute circulaire — prospectus — carte de visite — de faire part — tous les imprimés répandus à profusion par les comités politiques pendant les périodes électorales payeront chacun 3 ct. de plus qu'actuellement.

Même augmentation pour les rapports et cartes de convocation de nos innombrables sociétés et aussi pour toutes les communications

officielles puisque le projet propose la suppression de la franchise sauf pour le service militaire.

Le plus grand préjudice causé par cette mesure, si elle était adoptée, sera certainement supporté par le commerce, mais le public en aura sa large part, et il est probable que cette aggravation des charges diminuerait dans une telle mesure l'usage des imprimés que les recettes de la poste en souffriraient, pendant que le public subirait une vexation et que les imprimeurs verraient leurs affaires souffrir.

Protestons donc contre la proposition intéressée des fonctionnaires postaux. — Son adaptation serait un recul à une époque où l'on cherche par tous les moyens à activer à faciliter les relations commerciales et autres.

Dans le service mondial, l'imprimé de 50 gr. fait le tour du monde pour un sou. — Serons nous plus mal servis chez nous?

### Crise de l'horlogerie

On annonce une crise générale de l'horlogerie; les affaires chôment et il est probable qu'avant peu, tous les fabricants seront obligés de réduire les heures de travail.

Une réunion a été organisée par le comité de direction de la Société suisse des fabricants de boîtes or. Ces derniers ont estimé que l'on pourrait, sans danger, maintenir le statu quo jusqu'au 1er janvier, et si, à cette date, la situation n'avait pas changé, on réduirait alors les heures de travail.

## VALAIS

### Congrès de statistique

Le Conseil d'Etat a reçu, en date du 24 novembre dernier, du comité de la Société suisse de statistique, une lettre dont nous détachons le passage suivant:

« Notre société considère comme l'un des buts principaux de son activité, de faire connaître et apprécier la statistique dans tous les cantons, en un mot, de la rendre populaire. La preuve indéniable qu'elle obtient ça et là des résultats encourageants et même réjouissants, nous la trouvons dans le succès de la réunion générale de la Société, qui a eu lieu cet automne à Sion, et à l'occasion de laquelle, grâce à l'initiative particulièrement dévouée de M. le chef du département cantonal de l'intérieur, nos concitoyens valaisans ont rédigé ou présenté une trentaine de travaux de statistique et d'économie publique, dont quelques uns d'une réelle importance.

D'autre part, de nombreuses lettres emanant de participants à la réunion, ont été adressées, soit au département de l'intérieur, soit au président du comité cantonal, témoignant de la parfaite réussite du congrès et exprimant leurs remerciements les plus chaleureux pour l'aimable et cordial accueil qu'ils ont trouvé dans notre chef-lieu.

### Le décret sur les traitements des employés de l'Etat

Un mot sur le décret fixant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat, décret également soumis au referendum et sur lequel nous avions promis de revenir.

La situation de cette classe de fonctionnaires n'est, de loin, pas aussi enviable que quelques-uns semblent se l'imaginer. Leurs traitements sont tout ce qu'il y a de plus modeste et ne leur permettent pas d'élever une famille. Ils sont assujettis d'un bout de l'année à l'autre à un travail qui va sans cesse en augmentant. Les difficultés de l'existence, aujourd'hui surtout que tout renchérit d'une manière effrayante, ne rendent pas leur sort des plus gais.

Le décret sur lequel le peuple est appelé à se prononcer dimanche, n'améliore que dans une faible mesure cette situation précaire. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner de près le texte du décret. Les augmentations sont, pour la plupart des employés, très modestes. Aussi, ces derniers n'en paraissent-ils pas précisément enchantés.

Outre cette augmentation qu'ils trouvent insuffisante, parce que pas en rapport avec l'accroissement du travail et le renchérissement de la vie, les intéressés dont nous avons eu l'occasion d'entendre les doléances, reprochent au décret d'empêcher même leur situation sur un point important. En effet, actuellement, le maximum de leur traitement est atteint après seize années de service; le décret nouveau prolonge ce délai jusqu'à vingt années. Puis, tandis que, suivant un décret antérieur, on avait tenu compte des années de service accomplies au moment de son entrée en force, il n'en est plus de même aujourd'hui, un article adopté en 2mes débats sur la proposition de la commission, statue que les augmentations périodiques ne commenceront à courir que depuis la mise en vigueur du nouveau décret, de sorte qu'il n'est fait aucune différence entre un employé entré en fonctions depuis un an et un employé qui est déjà au service de l'Etat depuis 10 ou 15 ans, et qui devra attendre bien des années encore avant de pouvoir bénéficier des nouvelles augmentations.

Ces deux dispositions ne paraissent, en effet, ni très logiques ni équitables.

Pour nous, nous estimons que le décret en question ne pêche donc pas par excès de générosité envers les fonctionnaires de l'Etat et que les électeurs peuvent la voter sans crainte d'onérer les finances publiques. Nous croyons même que l'on eût pu aller plus loin sans inconvénient. Il est juste de rétribuer convenablement les serviteurs de l'Etat; il est aussi d'une sage administration de le faire de manière à pouvoir faire choix d'un personnel à la hauteur de sa tâche, ce qui est bien dif-

ficile avec les traitements plus que modestes en usage jusqu'ici.

### Sanglante bagarre à Goppenstein

Dimanche dernier, une sanglante bagarre a éclaté dans un établissement public à Goppenstein où étaient établis un certain nombre d'ouvriers travaillant à l'entreprise du Lôtschberg; on a joué du couteau et plusieurs blessés ont dû être conduits à la prison préventive de Brigue.

### Un hôtel en flammes

Un incendie a complètement détruit le grand hôtel de M. J.-M. Biner, à St-Nicolas.

### Le Simplon et la défense de l'Italie

Le gouvernement italien a détaché une subdivision de pionniers commandée par quatre officiers, pour assurer le service de surveillance des chambres de mines du tunnel du Simplon. Le quartier général de cette subdivision est situé à Iselle, non loin de l'orifice méridional du tunnel.

Une route militaire sera construite jusqu'à Tasquera.

On croit que l'Italie, imitant la Suisse, renoncera à construire des forts au Simplon.

### Sion — Assemblée populaire

Les électeurs de la commune de Sion sont convoqués en assemblée populaire pour le samedi 14 et à 8 h. 1/2 du soir à la Maison populaire avec l'ordre du jour suivant:

Conférence et délibération sur les lois soumises à la votation populaire du 15 décembre 1907. Le comité conservateur.

### Sion — Conseil communal

Séance du Conseil du 30 Novembre 1907.

Les travaux d'exhaussement de la digue du Rhône à exécuter sur la rive gauche entre les km. 66,300 et 67,500 sont adjugés à Baeriswyl Guillaume à Aproz avec un rabais de 16 %.

— La fourniture de 85 bancs d'école pour les écoles de la ville et de la banlieue est adjugée par ensemble à MM. Ilen Joseph et Erné Robert à Sion au prix de fr 20 le banc.

— M. Bortis Clément est nommé membre de la commission des apprentissages.

— M. Camille Méroz est nommé professeur de dessin à l'école des apprentis artisans.

— Est renvoyée pour examen à la commission des travaux publics la pétition d'un groupe de propriétaires et cultivateurs de Sion concernant la réfection des chemins conduisant l'un du Pont de Rhône à la Bèrgne, chemin dit de Wissigen, l'autre de la route de Bramois aux Champsees, chemin dit de Projoux. Cette commission est chargée de l'étude d'ensemble d'établissement de chemins, de déviation au travers de la plaine de Champsee.

— Il sera rappelé aux propriétaires et locataires d'immeubles l'obligation d'avoir à retirer leurs caisses immédiatement après le passage du char de balayures en conformité de l'ordonnance municipale du 10 février 1907.

### Funiculaire Orsières-Champex

Nous avons annoncé lundi que le Conseil fédéral propose aux Chambres d'accorder la concession d'un funiculaire électrique Orsières-Champex à un consortium représenté par MM. J. Couchepin, ingénieur à Maitigny, et E. Strub, ingénieur à Zurich. Voici quelques données techniques sur la future ligne: longueur horizontale 1575 mètres, largeur de la voie 1 mètre, pente maximum 47 pour cent. La force sera fournie par la station centrale de la Société d'aluminium à Orsières, qui est encore à l'état de projet, ou éventuellement par la Société des forces motrices de Bagnes. Le devis est de 800,000 francs. Le prix de la double course sera de 3 fr. 20, mais les habitants de la commune d'Orsières jouiront d'une réduction de 50 pour cent. Cette dernière disposition a été introduite à la demande du gouvernement de notre canton, qui s'est déclaré d'accord sur la demande de concession.

### La fièvre aphteuse

A la suite de l'apparition de la fièvre aphteuse à St-Gingolph (France), le trafic du bétail à pied fourchu entre St-Gingolph (France) et St-Gingolph (Suisse) est interdit jusqu'à nouvel ordre.

L'Association suisse des importateurs de bestiaux a prononcé l'interdiction jusqu'au 16 janvier, contre les bestiaux de provenance de Parmes, de Gènes, de Corcoris et de Melegnano près Milan.

### La baisse prochaine

Tout annonce une baisse des prix des objets et aliments de première nécessité, écrit-on à la « Suisse libérale ».

La viande commence à baisser, le pain va suivre, on peut le prévoir. Le marché des fromages est moins ferme que cet été. On peut s'attendre aussi à une baisse des chocolats.

Dans les matières industrielles, à part le papier, dont la demande est tellement forte qu'il n'y a aucune chance de voir les prix descendre, les baisses s'accroissent également. La spéculation était au reste tellement évidente dans ce domaine que ces changements n'ont étonné personne parmi les initiés.

En fait d'économie politique, tout démontre que nous sommes à la veille d'une crise générale très sérieuse.

— C'est la période des vaches maigres qui

se prépare. Il n'y a aucune illusion à se faire à ce sujet.

**AVIS**

Pour éviter toute interruption dans l'envoi de « Journal & Feuille d'Avis », nos abonnés de l'étranger sont priés de nous adresser d'ici au premier janvier prochain le montant de leur abonnement pour 1908.

**NOUVELLES DES CANTONS**

**Genève**

**L'AFFAIRE CANARD**

Lundi matin, Jules Canard, inculpé d'escroqueries pour une somme de fr. 1,034,000, a comparu pour la première fois, devant la Chambre d'instruction.

La salle d'audience était comble: on y étouffait. Tout le monde voulait voir passer Canard, dont la comparution, d'ailleurs, n'a pas duré deux minutes.

Parlant à ses gardiens, Canard a prétendu que M. Jacques Gay, son ancien patron, était au courant de ses opérations de Bourse, depuis 1901 ou 1902, ainsi qu'un autre membre de la famille Gay. M. Jacques Gay aurait fait diverses opérations de compte à demi avec Canard, mais n'était pas au courant des détournements de titres.

Quant aux détournements, il affirme avoir été seul à les commettre; il a déclaré ne pas avoir de complice.

Canard a encore déclaré qu'il aurait pu se faire une situation à Paris dans un grand commerce de timbres, mais il n'accepta pas trouvant Paris trop près de Genève. Il a toujours voyagé très confortablement et occupé à Casablanca une fort jolie chambre à l'hôtel Continental.

Son commerce de brosses était prospère et il avait déjà réalisé un bénéfice de 300 francs, lorsqu'il fut arrêté.

**Neuchâtel**

**SIX HOMMES NOYÉS**

Un terrible accident est arrivé lundi soir, sur le Doubs, près du Refrain. Une barque montée par six hommes, a chaviré, par suite de la rapidité du courant occasionnée par les hautes eaux. Ces six hommes ont disparu sous les flots.

Aucun n'a encore été retrouvé. Les victimes étaient, les uns d'origine française, les autres d'origine suisse.

**Vaud**

**EFFONDREMENT DE DEUX MAISONS**

**A LAUSANNE — HUIT MORTS**

Une catastrophe s'est produite mardi après-midi, au quartier de Malley, à Lausanne; la façade ouest d'un bâtiment que construit pour son compte M. Carrera, entrepreneur, s'est effondrée. Nombreux étaient les ouvriers occupés dans ce bâtiment haut de quatre étages; plusieurs parent s'échapper sains et saufs; quelques uns furent entraînés par l'éboulement et ensevelis sous les décombres. Revenus de leur frayeur, les ouvriers qui avaient pu s'échapper cherchèrent à secourir leurs camarades. On en retira successivement cinq. Deux étaient mourants: ce sont les nommés Tieff, 32 ans, et Tasolio; ils étaient affreusement blessés; ils ont encore pu prononcer quelques paroles de remerciement et l'un d'eux a prié son sauveur de faire ses adieux à sa femme et à sa fille. Trois autres étaient gravement blessés et ont été conduits à l'hôpital, dans des voitures d'ambulance. Six ouvriers sont restés sous les décombres.

Tandis qu'on étudiait les moyens les plus rapides et les plus sûrs de sauver ces malheureux, un bruit de poutres qui se fendent et de pierres qui s'écrasent, se fait entendre. Un épais nuage s'élève dans l'air. Ce nuage dissipé, on voit, ô stupeur, qu'un bâtiment voisin, élevé par MM. Bianchetti et Mani, presque achevé, et distant de 50 mètres, vient lui aussi, de s'écrouler. Un seul angle resta debout, menaçant ruine.

Y a-t-il encore des victimes là-dessous? se demande-t-on avec angoisse.

Les uns disent qu'on a vu deux personnes, entre autres l'un des entrepreneurs, dans la construction au moment de sa chute.

Cela n'est heureusement pas très vraisemblable, car les ouvriers qui travaillaient au bâtiment Bianchetti s'étaient tous portés autour de l'immeuble Carrera. Ils ont ainsi échappé à une mort presque certaine.

Les deux maisons écroulées étaient de construction très légère. Les encadrements des portes et fenêtres, ainsi que les revêtements étaient en blocs de ciment. Le tout avait un aspect peu solide. La rapidité de la construction, la qualité inférieure des matériaux employés et les dernières pluies sont sans doute la cause de ce double et terrible sinistre.

A 4 h., le clairon a alarmé les sapeurs-pompiers, qui, munis des engins nécessaires et aidés d'ouvriers maçons, ont procédé au déblaiement et à l'abattage des façades les plus menaçantes de la maison Carrera, afin de pouvoir s'aventurer sans risque sous les décombres; cependant que la gendarmerie et la police maintenaient la foule compacte en dehors de la place du sinistre. On a ainsi travaillé toute la nuit.

Au moment de l'écroulement de son immeuble, l'entrepreneur Carrera s'est enfui, criant qu'il allait se tuer; effectivement le malheureux s'est pendu à un pilon du lac qui céda; son corps a été entraîné par les vagues et rejeté sur la grève à Dorigny.

**VICTIME DU TRAVAIL**

Un ouvrier carrossier, Alfred Pidoux, Valdois, âgé de quarante-quatre ans, a été tué,

samedi après-midi, aux Eaux-Vives, par les éclats d'une meule.

**ECHOS**

**LOUBET-CINCINATUS**

M. Loubet, ex-président de la République française, qui connut l'éclat des réceptions officielles et des cortèges somptueux, se trouvait jeudi, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, en simple citoyen, modeste et souriant. M. Loubet, qui fut le premier magistrat de France, allait adresser une demande à d'humbles magistrats municipaux.

Que demandait M. Loubet? Il allait, escorté d'hommes considérables, accompagné de M. Lintilhac, député, qui le dominait de sa taille d'Arverne, il allait plaider la cause des fromages secs.

Les fromages secs, à Paris, payent des droits d'octroi. Les fromages frais n'en payent pas. Ne serait-il pas possible de mettre tous les fromages français sur le même pied d'égalité devant le fisc, soit en supprimant les droits sur les uns, soit en les répartissant également sur les uns et les autres? En tout cas, M. Loubet, en sa qualité de président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, le demande.

**LE NOUVEAU ROI DE SUÈDE**

M. Auguste Lemaître, professeur au Collège de Genève, qui a vécu à la cour de Suède de 1878 à 1883, donne les détails suivants sur le prince héritier de Suède qui vient de monter sur le trône.

« J'ai eu à faire, dit-il, l'éducation des 3 princes cadets, Oscar, Charles et Eugène. J'ai vu souvent le prince héritier et si je ne puis vous dire grand-chose sur ses idées d'alors, c'est qu'il montre une réserve extrême. Le regard voilé derrière ses doubles lunettes et la bouche légèrement entrouverte, à la façon des gens très myopes, il semble à peine écouter ce qu'on lui dit et encore moins le comprendre. Mais, quelques instants après, on est surpris de l'entendre émettre sur ce que vous venez d'exprimer, un avis parfaitement clair, judicieux et décidé. C'est une personnalité peu sympathique, si l'on veut, au premier abord, mais, qui en impose bientôt: on sent que l'homme sait ce qu'il veut.

« Ses avis ont été souvent fort utiles au roi, qui d'ailleurs, ne les suivait pas toujours; témoin la crise avec la Norvège, que le prince eût préféré, je crois, voir se dénouer autrement.

« Au milieu des hommes politiques et des gens de la cour, il se promenait, froid et sans parler beaucoup. Ses opinions sur les affaires intérieures, sur le développement social et politique, sont demeurées pour moi une énigme. Cependant, la devise qu'il vient de choisir en prêtant serment: « Avec le peuple pour la patrie! » montre qu'il accepte résolument le suffrage universel.

« On parle de ses sympathies allemandes. Il est vrai que l'influence de sa mère et son mariage avec une princesse badoise lui créent beaucoup d'attaches avec ce pays; mais sa politique sera, n'en doutez pas, une politique « suédoise ». Des sympathies allemandes, Oscar II son père en avait aussi, elles n'ont point troublé la paix du monde. »

**LA MONTAGNE QUI ENIVRE**

Dans la partie occidentale du Texas (Etats-Unis) non loin de la région du fort Davis, il y a une montagne dont la masse gigantesque émet certaines vapeurs qui enivrent matériellement ceux qui se hasardent à en faire l'ascension.

Arrivé à la moitié du chemin qui conduit au sommet, le touriste perçoit une odeur très forte qui rappelle celle de l'ozone et dont l'effet est celui des boissons alcooliques prises à forte dose. Il lui est difficile d'atteindre le point extrême de la montagne, car il commence peu après à tituber comme s'il était ivre. S'il persiste dans l'ascension, il ne tarde pas à tomber dans une profonde torpeur.

Quelques personnes qui sont parvenues à grimper jusqu'au sommet sans avoir été vaincues par l'action intoxicante de l'odeur, prétendent avoir refait ce petit voyage dangereux, afin de jouir de nouveau des sensations étranges qu'il procure.

**Nouvelles à la main**

Le charpentier facétieux:  
— Où courez-vous ainsi, père Diocépeaux?  
— Je vais déposer une « plimbe » au « paquet. »

Méprise:  
— Vous devriez, pour votre santé, respirer l'air des « pins ».  
— Ça tombe bien, docteur, je suis burlançais.

**ÉTRANGER**

**ALLEMAGNE**

**AU REICHSTAG**

Le Reichstag a repris mardi la discussion de la loi sur les associations. Le Seniorencœvent (conférence des chefs de partis avec le bureau présidentiel) a décidé que le Reichstag suspendrait ses séances le 13 décembre pour les fêtes de Noël, et qu'il se réunirait à nouveau le 18 janvier.

**FRANCE**

**GRAVE AFFAIRE**  
**A L'ARSENAL DE TOULON**  
Une nouvelle grave affaire vient d'être dé-

couverte à l'arsenal de Toulon. Il y a à quelque temps, le chevalier Gonti, de nationalité italienne, avait expédié à Toulon une nouvelle torpille et devait apporter le mécanisme le jour qui serait fixé pour les essais officiels.

N'ayant plus reçu de réponse, le chevalier écrivit aux autorités maritimes du port de Toulon pour avoir une réponse ferme et savoir ce qu'elles comptaient faire.

Cette lettre provoqua des recherches; mais malgré toutes les investigations, la fameuse torpille ne put être retrouvée; on ne sait ce qu'elle est devenue.

Une enquête est ouverte.

**OBSEQUES D'UN BRAVE**

Les obseques du lieutenant Roze, tué dans un des combats de fin novembre au Maroc, ont eu lieu lundi à Tours. Sur le cercueil, recouvert d'un drapeau, on remarquait de nombreuses couronnes, qui avaient été envoyées par le ministre de la guerre, par les officiers et sous-officiers de la garnison, par les sociétés patriotiques de la ville et par plusieurs régiments.

**UNE TRISTE HISTOIRE**

Au cours d'une rafle qu'ils pratiquaient autour des Halles, des agents du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ont arrêté sous un pavillon, où elle avait été se réfugier près d'une bouche à chaleur, une malheureuse famille composée du père, de la mère et de cinq enfants, grelottant et mourant de faim. Conduits au poste de police voisin, le chef de cette infortunée smala a fait au commissaire du quartier le récit suivant:

« Je me nomme Emile Poix, je suis âgé de quarante-six ans et j'étais principal clerc de notaire à Montdidier (Somme), lorsque sur la recommandation de mon patron qui venait de vendre son étude je trouvai un emploi rémunérateur dans un cabinet d'affaires du boulevard Sébastopol. Ne me doutant pas des difficultés de l'existence à Paris, je vendis mon mobilier et je vins ici, à pied avec ma femme et mes cinq enfants. Au bout de quinze jours, mon patron m'a remercié, sous prétexte que je ne présentais pas les qualités requises pour lui servir utilement de collaborateur. Ne pouvant plus payer mon logement, je fus mis à l'abri à la porte par mon hôtelier et depuis lors, j'ai erré aux abords des Halles. »

Après leur avoir donné les premiers soins au poste — car ces malheureux n'avaient pas mangé depuis trois jours — le commissaire a fait conduire M. Poix et sa famille à la préfecture de police, d'où ils seront hospitalisés dans un asile.

**UNE EGLISE AU PILLAGE**

L'église de Bonvillard a été cambriolée de nuit par des malfaiteurs restés inconnus. Ils pillèrent la sacristie et défoncèrent un coffre-fort contenant douze mille francs.

**HOLLANDE**

**GUILLAUME II EN HOLLANDE**

L'empereur d'Allemagne quitte aujourd'hui l'Angleterre pour se rendre en Hollande. Il débarquera à Amsterdam, vendredi et sera reçu par la reine Wilhelmine. Le soir du même jour il quittera la ville d'Amsterdam.

**LA CRISE DE L'INDUSTRIE DU DIAMANT**

La crise dans l'industrie du diamant prend des proportions de plus en plus grandes. Comme environ 4,500 ouvriers sont sans travail, quelques uns d'entre eux ont commencé à travailler à des tarifs plus bas. Aussi, les fabricants qui ont conservé des tarifs plus hauts en ont très fortement souffert, car elles ne peuvent arriver à écouler leurs marchandises, qui se trouvent être plus chères, par suite de la main-d'œuvre plus élevée. On craint que l'industrie du diamant ne soit arrêtée complètement pendant quelque temps à Amsterdam.

**ITALIE**

**TREMBLEMENT DE TERRE**

Le bureau central géodynamique de Rome annonce que le 7 décembre, à 10 heures 30 du soir, un fort tremblement de terre a été signalé dans plusieurs localités de la province de Catane notamment à Vepparana, et à Einea, où plusieurs maisons se sont écroulées. Jusqu'ici on n'a signalé aucune victime.

**MAROC**

**RENTRE EN GRACE**

On apprend avec surprise, que le sultan a décidé la mise en liberté de Si Mohamed Assguir ancien vizir du sultan Moulay el Hassan, qui était interné à Tétouan depuis 1894. Cette nouvelle a une importance considérable parce que les lettres de Rabat assurent qu'il ne s'agit pas d'une simple mesure de clémence. Abd el Aziz serait décidé à réintégrer le prisonnier dans ses anciennes fonctions de ministre de la guerre. Un bateau a été spécialement affrété pour le transporter de Tétouan à Rabat.

Il faut rappeler, pour expliquer l'intérêt qui s'attache à cette nouvelle, que Mohamed Assguir a joué un rôle prépondérant sous le règne de Moulay el Hassan dont il était cousin et favori. A la mort du sultan, survenue en 1894, Bahmed, qui prit les rênes du gouvernement, jugea prudent de se débarrasser de ce rival. Il le dénonça comme conspirateur, produisit des preuves écrites qu'on croit fausses, d'un complot qu'il préparait contre Abd el Aziz, et le fit emprisonner ainsi que son frère El Maati, mort deux ans plus tard. Depuis lors, on faisait au makhzen la conspiration du silence autour de Si Mohamed Assguir, et même après la mort de Bahmed, tous les vizirs croyaient dangereuse la rentrée en

grâce du prisonnier de Tétouan, à cause de son caractère hautain. Il a donc fallu de puissantes raisons pour l'appeler après treize ans de réclusion, auprès du sultan.

**OU EST MOULAY-HAFID**

On continue à recevoir des nouvelles contradictoires sur l'endroit où se trouverait actuellement Moulay-Hafid. Ce qui paraît être vrai, c'est qu'après s'être approché de Mazagan, il aurait rebroussé chemin pour prévenir un mouvement de rébellion qu'on signalait contre les caïds chez les Srachna.

Le bruit court de nouveau d'autre part que Issa ben Omar ne jouirait plus de la confiance de Moulay Hafid. Celui-ci aurait acquis la preuve que Ben-Omar ne chercherait qu'une bonne occasion de l'abandonner pour se tourner vers Abd el Aziz.

**DÉFAITE DES TROUPES DU SULTAN**

On mande de Melilla à l'« Imparcial » que dans le dernier combat d'Arkeiman, les troupes chérifiennes ont été battues par les forces du roghi et que ces dernières ont poursuivis leurs adversaires jusqu'au campement de Mar-Chica, en s'emparant d'un canon et faisant de nombreux prisonniers.

**L'AUTOMOBILE-MITRAILLEUSE AU MAROC**

Par décision ministérielle, une automobile-mitrailleuse, dite auto-mitrailleuse, va être envoyée de Vincennes au Maroc.

Elle comprend un châssis ordinaire (force de 30 chevaux) sur lequel est un corps de voiture se composant de trois baquets; deux à l'avant pour le conducteur et le capitaine, et un plus grand, à l'arrière, pour les deux servants, ainsi que, montée sur son pivot articulé.

**ÉTATS-UNIS**

**DEMONSTRATION NAVALE**

La grande escadre cuirassée qui va se rendre dans le Pacifique, où l'ont déjà devancée le « Washington » et le « Tennessee », est maintenant réunie à Hampton-Roads. L'amiral Evans qui en prend le commandement est arrivé et a arboré son pavillon sur le « Connecticut ».

La baie présente un spectacle et une animation sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis même en temps de guerre. Le président Roosevelt viendra passer l'escadre en revue avant son départ.

**DEFENSE DE S'AMUSER LE DIMANCHE**

La loi interdisant les amusements le dimanche a été remise en vigueur à New-York. La police a prohibé les concerts, les danses et les distractions de toutes sortes y compris les conférences données par l'Association de la jeunesse chrétienne. Les seules exceptions pour cette loi sont pour les bars, qui peuvent rester ouverts, ainsi que pour les orchestres privés des hôtels.

Partout des meetings s'organisent pour protester contre cette mesure, qui est considérée comme antilibérale. Les aldermen doivent légaliser aujourd'hui certaines formes d'amusements et si leur validité est contestée, les arrêtés seront discutés devant les tribunaux.

A Kansas-City on a mis en état d'arrestation 141 artistes des théâtres et concerts pour violation de la sanction du dimanche.

**DEPECHE**

**LES MEDECINS ET L'ABSINTHE**

Berne 11. — La Société centrale des médecins, réunie récemment à Olten, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

« La Société cantonale des médecins accueille avec satisfaction la demande d'initiative par laquelle 168,000 citoyens suisses demandent l'interdiction de fabriquer, de vendre et d'importer l'absinthe.

» Elle invite ses membres à appuyer de toutes leurs forces cette demande auprès du peuple suisse. »

**CRIME D'ALCOOLIQUE**

Zurich 11. — Un ouvrier vitrier adonné à la boisson, domicilié dans le quartier de Seefeld, a frappé si furieusement sa femme et son enfant que ce dernier a succombé.

**LA DOUMA ET LE GOUVERNEMENT**

St-Petersbourg 11. — La Douma a tenu hier soir, de huit heures à onze heures et demie, une séance au cours de laquelle le ministre des finances a repoussé, au milieu des applaudissements, l'attaque de M. Miloukoff contre le gouvernement.

**LES HEROS DE PORT-ARTHUR**

**AU CONSEIL DE GUERRE**

St-Petersbourg 11. — Au procès Stessel, quatre heures de l'audience de l'après-midi ont été consacrées à la lecture de l'acte d'accusation. Cette lecture n'est pas encore terminée, elle se continuera aujourd'hui.

Cent cinquante personnes ayant joué un rôle pendant la guerre russo-japonaise sont citées comme témoins.

**NOUVEAU CHEMIN DE FER**

Londres 11. — On mande de Constantinople au « Morning Post », que le sultan a donné l'ordre de construire un nouveau chemin de fer de la Mecque à Ararat (25 km) et d'achever la ligne de Médine à la Mecque.

**L'AFFAIRE NASI**

Rome 11. — La commission de la Chambre chargée d'examiner la question de la légalité de l'arrestation de Nasi, a approuvé par 5 voix contre 4, un ordre du jour déclarant complète et absolue la légalité de cette arrestation.

Un rapport sera déposé prochainement sur le bureau de la Chambre.

**LE COMPROMIS AUSTRO-HONGROIS**

Vienne 11. — A la Chambre des députés, au cours du débat général sur le compromis austro-hongrois, M. Pergelt, rapporteur, déclare que le compromis, malgré ses défauts, est préférable à l'état de choses actuel.

Différents orateurs des partis tchèque, slovaque et slovène annoncent que leurs partis respectifs voteront en faveur du compromis.

Le « Journal et Feuille d'Avis du Valais » publiera le 31 décembre, une page spéciale contenant les avis de négociants et autres personnes, qui désirent adresser à leur clientèle ou à leurs amis et connaissances, des souhaits de bonne année.

**LA MAISON X**

adresse à sa bonne clientèle  
ses meilleurs vœux de  
nouvelle année

Prix de la case fr. 4; s'inscrire au bureau du Journal ou à l'Agence de publicité Louis Mayor, Genève.

**ANGLO SWISS BISCUIT & WINTERTHUR**  
ETABLISSEMENT de 1<sup>er</sup> ordre  
**FABRIQUE DE Biscuits et Gaufrettes**  
en tous genres  
Qualités supérieures reconnues 1883 les meilleures  
Demandez échantillons



**NÉURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête**  
**KEFOL**  
Seul REMÈDE SOUVERAIN  
Bouteille (10 centimes) 1.50. Ch. Bonaccio, pharmacien, Genève  
Toutes Pharmacies. Exiger le «KEFOL».

**Les travaux intellectuels**  
les fatigues corporelles, les ennuis causent généralement des maux de tête chroniques et migraines violentes contre lesquels les **Pilules Suisses „Oni“** recommandées par les médecins, permettent un traitement d'un succès certain.  
En vente dans toutes les pharmacies, à fr. 2 la boîte.

**LA SEMAINE DE SUZETTE**  
Seul Journal Spécialisé rédigé pour les PETITES FILLES DE 8 à 14 ANS  
Paraît le Jeudi  
Le Numéro: 10 Centimes  
Chez les Libraires ET DANS LES GARES

**Cartes de visite**

CARTES de NOUVEL-AN  
ORDINAIRES, FANTAISIES, LUXE  
ENVELOPPES ASSORTIES  
A l'imprimerie E. GESSLER, Sion.

# ABONNÉS ET LECTEURS

DE LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS, faites vos achats dans les magasins et chez les négociants qui publient leurs annonces dans ce journal.

## Les Maladies Intérieures de la Femme

### GUÉRIES SANS POISONS NI OPÉRATIONS

par la Jouvence de l'Abbé SOURY

Nous ne cessons de répéter aux milliers de femmes qui souffrent des Troubles de la Menstruation, des Suites de Couches, des Maladies intérieures, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, des Troubles de la circulation du sang, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Accidents du retour d'âge, que le seul et véritable remède à leurs maux, consiste à faire une cure avec la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparation exclusivement végétale tout à fait inoffensive qui les guérira sûrement sans poison ni opérations, sans qu'elles aient besoin de suivre des traitements ennuyeux et sans s'astreindre à des régimes particuliers.



A toutes les désespérées, à celles qui ont tout fait sans résultat, nous disons en toute loyauté: Essayez la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY et vous serez guéries.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY se trouve Dieu m'avait mis sur ve partout. La boîte 3 fr. 50, franco fr. Les 3 boîtes, terre pour soulager les franco contre mandat 10 fr. 50 adressé à Mag. DUMON, souffrance de mes sem- TIER, pharmacien, 3, place de la cathédrale, ROUEN. "blables."

Se trouve dans toutes les pharmacies de la Suisse  
Dépôt général pour la Suisse: Cartier & J... droguistes, Genève.

## POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSION

ADRESSEZ-VOUS A

# L'IMPRIMERIE

## E. GESSLER

### SION

RUE DE LA DENT-BLANCHE

ADMINISTRATION DU Journal et Feuille d'Avis du Valais

— Cartes de visites —	— Cartes d'adresse —	— Lettres de mariage —	— Enveloppes —	— Têtes de lettres —	— Lettres de faire part —	— Journaux —	— Brochures —	— Registres —	— Actions —	— Obligations —	— Cartes de fiançailles —	— Impressions soignées en tous genres —	— Cartes de vins —	— Etiquettes pour vins —	— Catalogues —	— Prix-courants —	— Affiches —	— Programmes —	— Lettres de voiture —	— Chèques —	— Memorandums —	— Factures —	— Diplômes —	— Menus —	— etc.. etc.
-----------------------	----------------------	------------------------	----------------	----------------------	---------------------------	--------------	---------------	---------------	-------------	-----------------	---------------------------	---	--------------------	--------------------------	----------------	-------------------	--------------	----------------	------------------------	-------------	-----------------	--------------	--------------	-----------	--------------

Travail prompt et soigné

## Sion. - Maison Populaire - Sion.

derrière la cathédrale

Café - Restaurant ouvert à toute heure du jour.

Chambres pour ouvriers et voyageurs

Salle de réunions.

Chauffage central.

Se recommande.

l'Union Ouvrière

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (1)

## Abandonnée

Chapitre I.

— Lui avez-vous dit que le pasteur Hargrave était absent?

— Oui, madame, mais elle a répondu qu'elle voulait attendre.

— Pourtant Hannah, l'heure à laquelle il rentrera est très incertaine, et la nuit est si orageuse qu'il pourrait fort bien rester à la ville. Demandez à cette dame de revenir demain matin.

— Je lui ai dit tout cela, madame, mais elle m'a répondu qu'elle venait de très loin et ne voulait pas s'en retourner sans avoir vu le pasteur. Elle a donné l'ordre au conducteur de la voiture de revenir la chercher dans deux heures, parce qu'elle désirait ne pas manquer le train.

— Elle s'est assise sur une des chaises du hall et elle y est encore.

— Quelle hospitalière réception pour un presbytère!... Avez-vous envie qu'elle gèle?

Priez-la d'entrer dans la bibliothèque où il y du feu.

Tandis qu'Hannah quittait la chambre, Mrs Lindsay se leva et ajouta deux bûches à celles qui flambaient déjà sur les chenêts de cuivre; puis elle recula soigneusement la théière en argent et le plat couvert qui contenait le setaper du pasteur.

— Entrez, Madame, dit Hannah en s'effaçant pour laisser passer la visiteuse; je vous promets que personne ne viendra vous déranger ici.

Puis s'adressant à sa maîtresse:

— Madame Elise, cette dame désire ne voir personne autre que le docteur.

La jeune femme s'arrêta sur le seuil de la pièce, tandis que Mrs Lindsay un peu surprise, filait un coup d'œil sur la silhouette emmitouflée et le visage voilé de l'étrangère.

— Je vous en prie, madame, dit celle-ci d'une voix douce et un peu tremblante, ne vous dérangez pas pour moi, je ne crains pas le froid et j'attendrai très bien le docteur Hargrave dans ce hall si vous le permettez.

Mais Mrs Lindsay, avec un geste d'accueil, répondit:

— Veuillez vous asseoir, madame, cette pièce est à votre disposition. Hannah, portez ce qui est nécessaire pour le thé dans la salle à manger; madame pourra ainsi attendre le doc-

teur en toute tranquillité.

Hannah obéit avec un froissement de ses sourcils épais, et tandis qu'elle activait le feu, elle grommelait en secouant sa tête grise:

— J'ai bien souvent entendu dire à mon père que le mystère engendrait le malheur, et ma parole il y a toujours quelque chose de louche lorsqu'une femme se cache des autres femmes et recherche la sympathie des hommes ou leurs avis.

— Taisez-vous, Hannah, et ne manquez pas de charité envers votre prochain! N'oubliez pas que vous vivez dans un presbytère. Tout les malheureux viennent ici pour y chercher une consolation, et je crains fort que notre visiteuse ne soit en détresse. Avez-vous remarqué comme sa voix tremblait?

— Bien, bien! j'espère seulement qu'il ne manquera pas d'argenterie demain matin. Je m'en vais. Je dois mettre ma lessive à tremper. Bonne nuit, madame Elise.

Ceci se passait par une nuit de tempête (le 14 fin janvier, et quoique la pluie qui était tombée sans interruption, tout le jour, eût cessé avec le crépuscule, les rafales du vent secouaient les branches des vieux arbres qui entouraient le presbytère et leur faisaient projeter en averse, contre les fenêtres, l'eau (dont elles étaient chargées. Pas une étoile n'était visible au ciel, et chaque instant argumentait

la violence de la tempête.

La pendule de la salle à manger marquait neuf heures, lorsque Mrs Lindsay crut entendre les aboiements d'un chien et des grattements impatients à la porte du hall. Comme elle se précipitait pour tirer le verrou intérieur un homme entre deux âges entra, suivi d'un skye terrier:

— Pegton, qu'est-ce qui vous a retenu si tard, demanda-t-elle.

— J'ai été appelé à Becchgrove pour baptiser la fille de Susan Moffat. L'enfant mourut à huit heures. Je restai près de la mère pour essayer de la consoler. Pauvre Susan! c'est un dur coup, car elle idolâtrait son enfant... Tenez-vous tranquille, Biern!

Mr. Hargrave se débarrassait de ses lourds vêtements, tout en parlant, et le terrier courrait, ça et là, à travers le hall, en aboyant furieusement.

L'instinct de Biern le trompait rarement.

— Une étrangère qui désire vous voir, vous attend dans la bibliothèque, dit Mrs Lindsay. Mais avant, venez dans la salle à manger pour prendre votre souper; vous devez être fatigué et affamé!

— Merci, Elise, mais je verrai d'abord la visiteuse, dont l'affaire peut être urgente.

Il ouvrit la porte de la bibliothèque et entra si doucement que la personne qui s'y trou-

vait ne s'aperçut pas de sa présence. Elle était toute drapée de noir, assise près de la table du milieu, le front appuyé sur ses bras croisés.

Le chien aboya et bondit vers elle; alors elle se retourna:

— Vous êtes le révérend Pegton Hargrave, dit-elle.

— Oui, madame, que puis-je faire pour vous. Prenez ce fauteuil, je vous prie.

La dame recula le siège brusquement.

— Ne me reconnaissez-vous pas?... Pouvez-vous m'avoir oubliée?...

Une expression d'indécision se manifesta dans les regards du pasteur, tandis qu'il regardait la jeune femme; alors, secouant la tête, il dit:

— Si jamais, je vous ai vue, je l'ai certainement oublié.

— Oh! ne dites pas cela! Vous devez me reconnaître; vous êtes la seule personne qui puisse certifier de mon identité!... Il y a quatre ans, vous me vîtes ici, dans cette pièce... Essayez de vous en souvenir.

Elle se rapprocha du pasteur; il put entendre sa respiration haletante et il put voir le tremblement de ses lèvres.

— Dans quelle circonstance vous ai-je vue? dit-il, votre voix ne m'est pas étrangère; pourtant...

Il s'arrêta, passa la main sur ses yeux, mais

avant qu'il eût achevé sa phrase, son interlocutrice reprit vivement:

— Suis-je donc si changée! N'avez-vous, pas par une matinée de mai, marié ici même Minnie Merle et Cuthbert Laurance?

— Je me souviens parfaitement de ce mariage car il fut accompli contre mon avis; mais Minnie Merle était une enfant petite et brune...

De nouveau, il s'arrêta et scruta attentivement la physionomie de la jeune femme qui se tenait devant lui. Celle-ci était grande, élancée avec une masse de cheveux ondes et blancs comme de l'or.

— J'étais Minnie Merle, reprit celle qu'il examinait ainsi. Votre bénédiction fit de moi Minnie Laurance, Dieu sait que c'est mon nom, celui que la loi me reconnaît; mais que les hommes me dénie le droit de porter!

Un sanglot, étouffé accompagna ces mots. Le ministre lui prit la main.

— Où est votre mari? Etes-vous déjà veuve?...

— Mon mari!... Mon mari!... Si vous voulez dire par ces mots un homme qui vous a hérité, vous protège, qui veille sur vous, vous aime et vous défend, si tels sont les devoirs d'un mari; oh! alors en vérité, je n'ai jamais été le mari... Veuve! dites-vous. Etre veuve est un malheur sacré, quelque chose de sanctifié par l'ombre de la mort, une de ces douleurs qui

attirent la sympathie et la pitié... En vérité, pour moi, être veuve serait une bénédiction!... Ah! monsieur, je croyais avoir acquis assez d'empire sur moi-même pour dominer mes sentiments, mais la vue de cette pierre, votre présence, les fleurs qui sont là, sur la cheminée, dans ce même vase de verre de Bohême que me en ce jour de mai, tout me rappelle avec tant de violence ce temps à jamais fini pour moi qu'il me semble que je vais défaillir.

Elle se dirigea vers la plus proche fenêtre, l'ouvrit et tandis que le froid de la nuit venait frapper son front, le pasteur entendit comme un sanglot ou un râle étouffé.

Presque immédiatement, elle se retourna vers le docteur et lui dit:

— Donnez-moi, je vous prie, la licence de mon mariage, qui fut remise en vos mains par Cuthbert Laurance.

— Quelle importance cela peut-il avoir maintenant? répondit le pasteur.

— Cela a plus de valeur pour moi que l'importance quelle chose ou monde.

— Mistress Laurance, vous devez vous rappeler que je me refusai d'abord à vous marier car je vous trouvais tous deux trop jeunes. Votre grand-mère qui vous accompagnait m'assura qu'elle était votre seule parente et qu'elle désirait que la chose se fit. Quant à votre mari, qui me parut être un véritable enfant, il annula toutes mes objections en pro-

duisant une licence de mariage qui me mettait à l'abri de toute censure et m'enlevait toute responsabilité.

Mais je ne me sentis jamais parfaitement tranquille au sujet de ce mariage et quoique je susse que n'importe quel magistrat aurait consenti à le célébrer, je pensai souvent que j'avais agi inconsidérément et je conservai la licence pour ma défense et ma justification.

— Que Dieu soit béni! Cela au moins est sauvé! Donnez-moi cette licence.

— Pardonnez-moi, si je vous dis franchement que je préfère la garder. Toutes les licences sont enregistrées par l'officier d'état-civil qui les délivre; en vous adressant à lui, vous en aurez une copie.

— C'est impossible. Un incendie très opportun se déclara, il y a dix-huit mois dans la pièce où étaient conservés ces registres et quoique les bâtiments du tribunal aient été saufs, le livre contenant ma licence de mariage fut détruit.

— Mais le clerc serait à même de donner un certificat du fait.

— Pas s'il a été acheté pour l'oublier! Donnez-moi, je vous prie, le papier qui est en votre possession!

Elle tendait vers le pasteur ses doigts fins qui tremblaient comme une feuille mourante sous le vent de l'hiver.

Un trouble manifeste passa sur la figure du

pasteur; il croisa énergiquement les mains derrière lui comme pour traver la force de repousser l'éloquente prière des yeux bruns fixés sur les siens.

— Asseyez-vous, madame, et écoutez-moi.

— Je ne peux pas, dit-elle; une fièvre intolérable me consume et la possession seule de cette licence peut me calmer. Vous n'avez pas le droit de me la refuser, vous ne pouvez pas être aussi cruel, assez impitoyable... A moins que vous aussi n'avez été acheté par mes ennemis...

— Ayez la patience de m'écouter. J'ai toujours pensé qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire et de mauvais, autour de ce mariage. Votre démarche confirme mes soupçons. Maintenant je dois être mis au courant des faits exacts; je veux connaître vos raisons de réclamer le papier qui est en ma possession, avant que je vous le rende. Comme ministre de l'Evangile, je dois agir avec prudence de peur de devenir innocemment l'auxiliaire d'une tromperie, peut-être d'un crime.

Une vive rougeur enflamma les joues de la jeune femme.

— De quoi m'accusez-vous donc?

— Je ne vous accuse de rien. Je vous demande pour quelles raisons vous m'adressez cette requête.

— J'ai besoin de ce papier parce que c'est la seule preuve de mon mariage. Deux témoins

y assistèrent: ma grand-mère, qui est morte il y a trois ans, en allant en Californie rejoindre son fils, et Gerbert André, un étudiant qui est supposé s'être noyé l'été dernier, en pêchant sur la côte du Labrador ou du Groenland.

— Mais, moi, je suis prêt à donner mon témoignage dès qu'il sera requis.

— Vivrez-vous toujours? Non, et ma mauvaise chance fera que, précisément, lorsque j'aurai besoin de votre témoignage, la mort aura scellé vos lèvres.

— Quel usage comptez-vous faire de cette licence? Soyez franche avec moi:

— J'ai besoin de conserver cette chose comme la plus précieuse de ma vie, de la mettre en sûreté jusqu'au moment où elle pourra me servir pour me sauver, me venger.

— Pourquoi est-elle nécessaire pour prouver votre mariage? Qui le conteste?

— Cuthbert Laurance et son père!

— C'est impossible! Pour quelle raison?

— Parce que mon mari était mineur (il n'avait que vingt ans), irresponsable et que cette licence était frauduleuse.

(A suivre)